

**COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18-2023  
SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mars, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Auguste BOTTIN, Mme Martine BASSAGANAS, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-François FABRE, Mme Marie-Anne MULLER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Emmanuelle SANAC, M. Jean-Louis FOUR, Mme Laurence SANTANDER, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, M. Vincent POCH, Mme Ann DENIS, Mme Fabienne BUTEZ, Mme Christine GUIRAUD

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, M. Marcel COSTE à M. Jean-Claude TORRENS, M. Olivier CAMREDON à Mme Marie-Anne MULLER,

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

**OBJET : Répartition des subventions communales 2023 aux associations loi 1901**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une somme de 22 000 € est inscrite au budget primitif 2023, à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », pour être répartie entre les associations loi 1901.

Il propose de répartir cette somme pour 2023 comme suit :

<b>ASSOCIATIONS LOI 1901</b>	<b>SUBVENTION 2023</b>
Comité des Fêtes de Saint-Nazaire	2 500 €
Foyer rural	375 €
ASC Saint Nazaire Football	4 200 €
Gymnastique volontaire	500 €
FNACA	200 €
ASC Tennis	500 €
Yoga Qi Gong et Taiji Quan	200 €
Badminton	1 300 €
Atelier de l'Étang	300 €
ADMR	300 €
Un point c'est tout	350 €
Donneurs de sang	400 €
Secours populaire	100 €
Les amis des chats de Cabestany	350 €
ADA Victimes Infractions Pénales	100 €
Dojo du soleil catalan	700 €
La Petite Récré	300 €
Billard club nazairien	350 €
Oyat Nazairien	250 €

Club Amitiés et Loisirs	1 400 €
Le Bouchon d'Or	500 €
Rando Marche Saint Nazaire	300 €
Le Comité des Axurits	2 500 €
MC Dance	700 €
Ritourn'elles	250 €
D.CLICK	500 €
SNAC	500 €
Radio Evangile	200 €
DIVERS (subventions à répartir ultérieurement)	1 875 €
TOTAL	22 000 €

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget primitif 2023 adopté en séance du conseil municipal du 4 avril 2023,

**Considérant** les demandes de subventions déposées par les associations loi 1901 et l'analyse de celles-ci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, étant précisé que Mme Dominique Cayrol, M. Vincent Poch, Mme Marie-Anne MULLER et M. Rodolphe Laffont n'ont participé ni au débat ni au vote :

**ADOpte** la proposition de répartition des subventions communales 2023 aux associations loi 1901, telle qu'exposée ci-dessus.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,**

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS  
ID

Signature  
numérique de  
JEAN-CLAUDE  
TORRENS ID  
Date : 2023.04.06  
11:00:23 +02'00'

Jean-Claude TORRENS